

[Text]

During 1989-90, council activities focused on ways to move Canadian society closer to the goal of full social, economic and legal equality for women. Issues of vital importance to women and their families were brought to the forefront through council research and publications such as Charter equality guarantees, reproductive health issues and women's role in their communities and government.

• 0955

The council publication *Every Voice Counts*, released in May 1989, emphasizes that women must have meaningful access to power and more involvement in all spheres of society. The publication is a guide book to personal and political action and underscores the council's commitment to women in their communities. It outlines how women can participate in community organizations or within the political arena to bring about change. The council stresses the need for grassroots individual and community action in the struggle toward complete equality for women.

The council also closely monitored events surrounding the abortion debate in Canada. The court challenges of the summer of 1989 and the proposed abortion legislation led us to reiterate the council's position on reproductive choice. In a background paper the council examined reproductive health issues, notably abortion, in light of the Charter of Rights and Freedoms and the Canada Health Act. A brief to the Commons committee studying Bill C-43 addressed the constitutionality of the abortion bill and focused on the legal, medical and ethical issues surrounding abortion.

The council remains firmly opposed to the re-criminalization of abortion through the Criminal Code. Our analysis of Bill C-43 found there is legal basis for women to initiate a Charter challenge as the legislation interferes with a woman's right to liberty and security of the person. Our recommendations to the government reflect our position that abortion can be successfully regulated through the Canada Health Act, thus ensuring equal access across Canada and a uniformly high standard of care.

In September 1989 the council released a ground-breaking analysis of cases involving the equality guarantees in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. This work on the Charter resulted in the council's publication, *Canadian Charter Equality Rights for Women: One Step Forward or Two Steps Back*.

Statistics from this exhaustive review of all Charter equality rights cases since 1985 do give rise for concern. The authors noted that the majority of the 591 decisions they studied do not even deal with grounds of disadvantage such

[Translation]

Au cours de l'année 1989-1990, le conseil s'est concentré sur les mesures à prendre pour permettre à la société canadienne de progresser vers l'objectif d'égalité complète pour les femmes sur le plan social, économique et juridique. Les travaux de recherche et les publications du Conseil ont ainsi permis d'attirer l'attention sur un certain nombre de dossiers d'importance cruciale pour les femmes et leur famille tels que la Charte et le droit à l'égalité, l'hygiène de la reproduction et le rôle des femmes au sein de la vie communautaire et politique.

La publication du conseil *Ce que femme veut... guide d'action personnelle et politique*, du mois de mai 1989, met l'accent sur la nécessité de donner aux femmes plus largement accès au pouvoir tout en leur permettant de participer plus pleinement à tous les niveaux de la vie sociale. Cette publication est un véritable guide pour l'action politique et personnelle qui témoigne en même temps du désir du Conseil de promouvoir la participation des femmes à la vie de leur collectivité. Ce guide indique aux femmes comment elles peuvent participer à la vie communautaire ou politique pour promouvoir le changement. Le Conseil rappelle que le travail au niveau local et l'action communautaire sont essentiels à ce combat pour l'égalité complète.

Le Conseil a également suivi de très près le dossier de l'avortement au Canada. Les procès de l'été 1989 et la discussion du projet de loi sur l'avortement nous ont amenés à rappeler les positions du Conseil sur cette question. Dans un document d'information le Conseil examine notamment la question de l'hygiène de reproduction, et plus particulièrement l'avortement, dans leur rapport avec la Charte des droits et libertés et la Loi canadienne sur la santé. Dans un mémoire présenté au Comité législatif de la Chambre des communes du projet de loi C-43, nous discutons de la constitutionnalité de ce projet de loi sur l'avortement, et plus particulièrement les questions juridiques, médicales et éthiques qui s'y rapportent.

Le Conseil reste fermement opposé à toute modification du Code criminel allant dans le sens d'une recriminalisation de l'avortement. Nous estimons que le projet de loi C-43 est une atteinte aux droits fondamentaux des femmes à la liberté et à la sécurité, et qu'à ce titre elles pourraient invoquer la Charte et saisir les tribunaux. Nous avons toujours pensé que cette question de l'avortement pouvait être réglée de façon satisfaisante en modifiant la Loi canadienne sur la santé, ce qui permettrait d'offrir aux Canadiennes des services médicaux de qualité, tout en garantissant l'égalité d'accès à l'avortement. Nos recommandations au gouvernement allaient dans ce sens.

Au mois de septembre 1989 le Conseil a publié une étude, qui fit date, des procès intentés au titre du droit à l'égalité garanti par la Charte canadienne des droits et libertés. Ce travail qui portait sur la Charte nous a permis de publier le document intitulé *La Charte canadienne et les droits des femmes: Progrès ou recul?*

Cette étude complète de tous les procès qui avaient eu lieu depuis 1985 et où avait été invoqué le droit à l'égalité garanti par la Charte, montrait à quel point la situation est préoccupante. Les auteurs faisaient remarquer en effet que